

01-2025-32

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Disraeli tenue au lieu des séances, le 22 janvier 2025 à 7h30 heures, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités & villes de la province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Daniel Roy
Siège #2 - Germain Martin
Siège #3 - Alain Daigle
Siège #4 - Martial Matteau
Siège #5 - Claude Jolicoeur
Siège #6 - Jean-François Marois

Formant quorum sous la présidence de M. Charles Audet, maire. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière, est également présente.

Conformément aux articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la greffière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 7h30.

01-2025-033

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJET À DISCUTER
- 3.1 - Adoption du règlement N°726 établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2025
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

01-2025-034

3 - SUJET À DISCUTER

01-2025-035

3.1 - Adoption du règlement N°726 établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2025

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 13 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le budget de l'exercice financier 2025 en date du 16 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer les taux de taxes et compensations ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 726 établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

01-2025-036

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

La directrice générale et greffière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

01-2025-037

5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit levée cette séance à 7h35.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / greff. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).



Charles Audet
Maire

Kim Côté
Directrice générale et greffière